



Liste des délibérations examinées par l'organe délibérant au cours de la séance du conseil municipal du

Mardi 06 juin 2023 à 20h00

dans les locaux de la salle communale « l'Ellipse », 140 rue Villa Mary

Date de mise en ligne		Date d'affichage	07/06/2023
-----------------------	--	------------------	------------

0. DELEGATIONS AU MAIRE (article L.2122-22 du C.G.C.T.)

Décision n° 2023-016 : Conseil Départemental de Haute-Savoie – Demande de subvention 19 560,00 € HT pour l'aménagement d'une voie partagée chemin des Clinzets

Décision n° 2023-017 : Conseil Départemental de Haute-Savoie – Demande de subvention 28 455,00 € HT pour l'aménagement de cheminements piétons sécurisés et de sécurisation d'une traversée de hameau, sur des voies départementales en agglomération

Décision n° 2023-018 : GRUFFAZ Alison – Contrat de prêt de l'exposition « Bienvenue dans le monde d'Alison Gruffaz »

Décision n° 2023-019 : BERTHET Quentin – Contrat de location d'un logement communal

Décision n° 2023-020 : Cabinet UGUET – Marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un point d'apport volontaire des ordures ménagères, d'un arrêt de bus et d'un parking à Malagny

Décision n° 2023-021 : ADIC Informatique – Acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières

Décision n° 2023-022 : ADIC Informatique – Contrat relatif à la maintenance du logiciel de gestion des cimetières

Décision n° 2023-023 : Cabinet d'avocats AKLEA – Convention d'honoraires

Décision n° 2023-024 : IDEX ENERGIES – Contrat d'assistance technique et de dépannages

1. DEL 2023-036 – AMENAGEMENT DU CHEMIN DES CLINZETS

Attribution du marché de travaux « Reprise du réseau d'eaux pluviales et aménagement de la voirie - Chemin des Clinzets à Malagny »

Approuvée

2. DEL 2023-037 – NETTOYAGE DES LOCAUX SCOLAIRES COMMUNAUX

Attribution du marché de prestations de services « Nettoyage des locaux scolaires communaux »

Approuvée

3. DEL 2023-038 – BIO GAZ GENEVOIS

Enregistrement d'une unité de méthanisation - Avis du conseil municipal

Approuvée